

La formation au service de vos projets et de votre action

Des compétences à enseigner, des compétences pour enseigner -

Janvier 2016

# **DIWAR AVEL**



#### Edito

Cette première édition du « Diwar Avel » (Au vent) a pour thème la réforme du collège. Si l'école, dans son ré-enchantement, est confrontée à des évolutions historiques, le collège est lui, dans une période mouvante, qui interroge enseignants, équipes et chefs d'établissements. L'école, elle-même, via le nouveau cycle 3, n'échappe pas à cette transformation.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des outils à disposition, ou qui vont l'être, dont la finalité unique vise l'accompagnement, l'information mais aussi tout particulièrement la formation dans le cadre de cette réforme.

L'équipe de Formiris Bretagne.

En Bretagne, environ 1000 enseignants relais seront formés entre février et mai 2016.

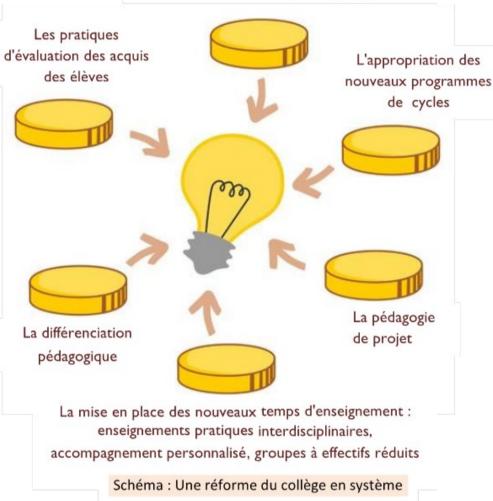
Selon la taille des équipes enseignantes, 5 à 8 enseignants relais seront conviés à cette formation.

#### Le collège se voit confier, avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, la mission de conduire les élèves à la maîtrise du <u>nouveau socle commun de connaissances, de compé-</u> tences et de culture.

LA REFORME DU COLLEGE

La réforme apporte des changements qui rejoignent les évolutions souhaitées par l'Enseignement Catholique qui sont pour une part et selon les contingences locales déjà engagées dans nos établissements.

Les usages pédagogiques du numérique, en lien avec la mise en œuvre des programmes



#### **FORMIRIS SE MOBILISE**

Sans attendre un possible financement complémentaire par l'Etat de cette réforme, la Fédération Formiris a pris sur ses réserves et a versé des moyens financiers supplémentaires à chaque Association Territoriale.

Formiris Bretagne propose ainsi 2 offres de formation :

- Un dispositif de formation pour doter chacun des collèges bretons d'un collectif d'enseignants relais, accompagnant et coordonnant, avec et sous la responsabilité de leur chef d'établissement, la mise en œuvre de la réforme du collège en région Bretagne (1 000 enseignants seront ainsi formés).
- Des projets intra/inter que choisiront de mettre en œuvre les établissements en fonction de leur contexte et de leurs spécificités.

### **AVEC SES PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE BRETON**

Ces dispositifs s'articulent avec les actions d'animation institutionnelle que proposent les quatre Directions Diocésaines de Bretagne pour aider les chefs d'établissement à s'approprier cette réforme et sa mise en œuvre dans les établissements.

Formiris Bretagne se munit également d'un laboratoire qui travaillera sur la mise en place de la réforme et fera connaître les expériences vécues par les établissements durant ces 3 prochaines années.

Pour toutes informations et conseils, merci de vous adresser à : conseil@formiris-ecbretagne.org



Les établissements trouveront conseils auprès des instances habituelles : les 4 DDEC, l'ISFEC Bretagne, et FORMIRIS Bretagne.

#### Les attendus de la réforme :

L'objectif du collège est double : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans tous les enseignements, développer les compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens.

L'enjeu de la réforme est la maîtrise des savoirs fondamentaux avec pour impératif d'assurer un même niveau d'exigence pour que tous les élèves acquièrent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

## <u>Cf. Circulaire n°2015-106 du 30 juin</u> 2015

Elle se traduit par des cycles d'enseignement profondément repensés, une nouvelle organisation des enseignements au collège ainsi qu'un renouvellement des contenus appuyés sur le nouveau socle commun et de nouveaux programmes qui y sont étroitement articulés.

### Cf. Note d'information du ministère du 26 août 2015

Ces évolutions supposent des changements de posture pour les enseignants qui devront dédier une partie de leur temps d'enseignement à des enseignements spécifiques.

Les demandes de financement des projets collectifs pour l'année 2016/2017 pourront être déposées dès février 2016.